



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF

Question écrite n° 46812

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux demande à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications de bien vouloir lui faire connaître quels sont les objectifs qui ont été fixés à la direction générale d'Electricité de France pour la conduire à envisager la suppression de 20 000 emplois sur cinq ans. Il souhaite connaître le montant des économies qui vont être entraînées par ces suppressions d'emplois, quelles pertes de ressources cela va entraîner pour les comptes sociaux et dans quelle mesure la situation de l'emploi s'en trouvera améliorée.

Texte de la réponse

En réponse aux préoccupations évoquées dans la question sur la situation de l'emploi au sein d'Electricité de France, il y a lieu d'observer que les objectifs de l'entreprise devront tenir compte des attentes en matière de baisse des tarifs et d'amélioration de la compétitivité, qui sont d'ailleurs renforcées par l'évolution du secteur électrique en Europe vers une ouverture à certaines formes de concurrence. Inversement, des opportunités doivent être saisies pour favoriser la création d'emplois. Au total, les évolutions de l'activité d'Electricité de France devraient conduire à limiter les baisses d'effectifs, tout en réalisant les gains de compétitivité nécessaires. En effet, la modernisation de certains métiers, en particulier à la production, la déconcentration des services centraux et l'amélioration de la compétitivité entraîneront des pertes d'emplois dans plusieurs secteurs. Parallèlement, le développement des services à la clientèle, la reconquête des marchés, l'effort de qualité, le développement du conseil, une ouverture des agences sur des plages horaires plus larges, l'aménagement des horaires individuels et collectifs, sont autant d'activités qui amélioreront le service public et qui entraîneront des créations d'emplois. De ce fait, le chiffre de 20 000 emplois à supprimer sur cinq ans, qui a alerté l'honorable parlementaire, s'avère gravement inexact. Par ailleurs, il faut relever que pour l'année 1996, Electricité de France et Gaz de France se sont engagés à réaliser au total 2 100 embauches de mai à décembre 1996, dans le cadre du statut national du personnel des industries électriques et gazières ; ce qui devrait porter à 2 800 l'ensemble des embauches pour l'année 1996. EDF et GDF se sont également engagés à embaucher 400 jeunes en contrats d'apprentissage ou de qualification de mai à décembre 1996. Ces jeunes sont destinés à être embauchés au statut du personnel des industries électriques et gazières à la fin de leur formation. Enfin, l'accord signé le 31 janvier 1997 entre les directions d'EDF et GDF, et trois organisations syndicales, a montré qu'une politique hardie et adaptée aux particularités des deux entreprises, pouvait permettre de concilier les équilibres économiques, l'aménagement individuel et collectif du temps de travail, et des embauches. Cet accord met l'accent sur le développement et la compétitivité des entreprises au service des clients, ainsi que sur l'amélioration des conditions d'exercice des activités du service public. Il est axé, en même temps, sur la création d'emplois, principalement au profit des jeunes. L'objectif est de parvenir à l'embauche de 11 000 à 15 000 jeunes, pendant la période des trois ans de l'accord. Ce résultat doit être atteint à travers des accords locaux, signés au sein des unités d'EDF et de GDF.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46812

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6820

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1221